



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

## Première Commission

9<sup>e</sup> séance

Mercredi 13 octobre 2010, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Koterec . . . . . (Slovaquie)

La séance est ouverte à 15 h 10.

### Points 88 à 104 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen des projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*): Conformément à notre programme, la Commission commencera aujourd'hui par un échange de vues avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et le représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Je souhaite la bienvenue à nos invités. Je leur donnerai d'abord la parole pour qu'ils fassent leurs interventions. Puis, nous passerons à un mode officieux de façon à instaurer un climat plus favorable au dialogue. J'espère qu'un échange de vues fructueux s'instaurera avec les représentants. Ensuite, si nous en avons le temps, nous reprendrons la séance officielle et poursuivrons notre débat thématique sur les questions nucléaires.

J'ai le plaisir d'inviter le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte.

**M. Duarte** (Haut-Représentant pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*): Je suis très heureux de l'occasion qui m'est donnée de participer à ce groupe de discussion avec mes collègues : l'Ambassadeur Ahmet Uzümcü, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), que j'ai eu le plaisir de saluer aujourd'hui pour sa première venue devant la Commission en qualité de Directeur général; Tibor Tóth, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques; M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement; et M. Geoffrey Shaw, Représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique auprès des Nations Unies.

Avant de poursuivre, je tiens à remercier tous les membres du groupe, non seulement pour leur participation à l'événement de ce jour mais également pour leurs nombreuses contributions fort utiles à la progression de la coopération multilatérale en matière de désarmement et de non-prolifération. Ils sont particulièrement habilités à traiter devant la Commission des vastes thèmes à l'étude, à savoir la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et le rôle de leurs organisations respectives.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Il convient peut-être de commencer aujourd'hui par quelques mots sur ce j'appellerais, en référence à Dag Hammarskjöld, la « botanique » des relations internationales. Les membres de la Commission se rappelleront certainement qu'il avait l'habitude de parler du désarmement comme d'une « plante annuelle » figurant à l'ordre du jour des Nations Unies. Lorsqu'il a utilisé ce terme pour la première fois en 1955, cette plante annuelle était sur le point de finir sa première décennie, car nos travaux, ici, pour éliminer les armes nucléaires et d'autres armes « adaptables à une destruction de masse » avaient commencé avec l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale, le 24 janvier 1946.

Les observations de Dag Hammarskjöld faites à l'Université de droit de Chicago, le 1<sup>er</sup> mai 1960, sur le thème de « La mise au point d'un cadre constitutionnel pour la coopération internationale » ont été moins souvent citées. Dans ce remarquable discours, il avait souligné combien il était important de maintenir un équilibre, au sein du système des Nations Unies, entre la nécessité d'un solide centre destiné à intégrer ses nombreuses activités et les avantages de la spécialisation parmi les diverses organisations. Utilisant une autre analogie botanique, il décrivait ainsi ce défi :

« c'est comme s'il nous était permis d'affaiblir la croissance d'un arbre en laissant se développer trop de branches, sapant par là même sa force si bien qu'il s'effondre sous son propre poids ».

Il mettait ainsi en garde contre deux dangers. D'un côté, le risque de désintégration du cadre international par une prolifération d'organes et, de l'autre, le risque de surcharger une organisation par des fonctions sans cesse croissantes qu'elle n'était pas en mesure d'assumer seule. La solution qu'il avait proposée était de maintenir un équilibre optimum fondé sur des arrangements permettant l'intégration d'activités dans des organisations autonomes. Le défi, disait-il, était de permettre la délégation de pouvoir à telle ou telle organisation sans nuire à l'unité interne.

Les observations de Dag Hammarskjöld, il y a 50 ans, sont encore valables aujourd'hui, et je pense qu'il aurait été heureux de voir à quel point ce qu'il appelait un « équilibre optimum » a été maintenu en ce qui concerne les diverses organisations intergouvernementales ayant des responsabilités importantes dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Cet équilibre n'est pas statique. Il continue d'évoluer sans cesse et

nécessite une attention constante. Dans une certaine mesure, cet équilibre est semblable à celui que nous devrions maintenir, à travers le mécanisme de désarmement des Nations Unies, entre les intérêts nationaux particuliers de nos États Membres et les intérêts communs de la communauté internationale.

Ce n'est certes pas la première fois que cette question d'équilibre des priorités a été portée à l'attention de ceux qui travaillent à l'avancement du désarmement multilatéral. Le 24 septembre dernier, le Secrétaire général Ban Ki-moon a ouvert la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. À cette occasion, il a déclaré :

« Le désarmement et la non-prolifération ne sont pas seulement essentiels à la paix et à la sécurité internationales. Ils peuvent promouvoir la confiance entre les nations et renforcer la stabilité régionale et internationale. Ils sont indispensables pour réaliser notre vision commune d'un monde meilleur pour tous. »

Ce thème, soulignant que les véritables bénéfices du désarmement et de la non-prolifération sont trop importants pour être repoussés, a donné le ton à plusieurs autres interventions des délégations qui participaient à cet événement.

Malgré ses nombreuses difficultés, passées et présentes, la Conférence du désarmement reste une instance unique dotée de la capacité de faire progresser les intérêts de politique nationale par le biais de la poursuite d'une coopération multilatérale au bénéfice de tous. Plus cette idée sera partagée au sein de la Conférence du désarmement, plus les contributions éventuelles de cette instance seront importantes dans la négociation de futurs accords multilatéraux de désarmement.

Cette coopération, cependant, ne doit pas seulement impliquer les États. Elle doit également inclure les travaux spécialisés d'un réseau d'organisations autonomes dont le mandat est de promouvoir particulièrement les objectifs du désarmement et de la non-prolifération.

Pour sa part, mon propre Bureau, le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement, a toujours maintenu d'étroites relations avec toutes les organisations représentées dans le groupe de discussion réuni aujourd'hui. Comme les années précédentes,

nous avons continué à œuvrer en partenariat avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en organisant des ateliers pour aider les États, à leur demande, à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Cette année, nos activités ont inclus des ateliers accueillis par le Kenya, la Croatie et le Viet Nam. Ils ont été consacrés à l'amélioration de la capacité et ont été centrés, respectivement, sur la biosécurité et les questions relatives à l'exportation et aux contrôles frontaliers.

En ce qui concerne les prochains événements, j'ai le plaisir d'annoncer qu'une réunion d'organisations internationales, régionales et sous-régionales sur la coopération en vue d'encourager la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sera accueillie par le Gouvernement autrichien et organisée en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement. Elle se tiendra les 15 et 16 décembre, à Vienne.

J'ai toutes les raisons de penser que la longue et productive relation de travail entre le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement et l'AIEA se poursuivra dans les années à venir tant dans le domaine de la non-prolifération nucléaire que dans celui du désarmement. J'espère que l'Agence continuera de mettre en œuvre son important potentiel pour contribuer à la réalisation du désarmement nucléaire mondial, notamment à travers sa capacité de vérifier, de façon indépendante, les utilisations pacifiques des matières récupérées d'ogives démantelées. Ce travail sera important non seulement pour vérifier si les engagements pris en matière de désarmement ont été respectés, mais également pour aider à assurer leur irréversibilité. Ce sont là deux normes essentielles du désarmement nucléaire.

Mon Bureau coopère également avec l'OIAC dans de nombreux domaines, notamment celui de la prévention du terrorisme chimique. L'Organisation fait partie de l'Équipe spéciale de lutte antiterroriste du Secrétaire général et copréside, avec l'AIEA, le Groupe de travail sur la prévention des attentats au moyen d'armes de destruction massive et la réaction en cas d'attentats. Nous sommes également mandatés pour participer aux enquêtes sur des allégations d'emploi d'armes chimiques en cas d'attaques éventuelles contre un État hors de la Convention sur les armes chimiques (CAC). L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques vient d'inviter le Bureau des affaires de

désarmement des Nations Unies à participer à des exercices en Tunisie et en Pologne sur les réactions en cas d'échappement d'agents chimiques et à assister à une conférence en Algérie sur la lutte contre le terrorisme. J'aurai également l'honneur de représenter le Secrétaire général à la Conférence annuelle des États parties à la CAC, en novembre prochain.

Je voudrais également souligner que le Document final de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ([NPT/CONF.2010/50](#) (Vol. I)\*) demande à l'OIAC et à l'AIEA de préparer, pour la Conférence de 2012, un document de base pour l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies travaille également étroitement avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette coopération a été particulièrement active cette année, associant notre personnel du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies à New York ainsi que nos trois centres régionaux. Durant la Conférence d'examen du TNP, j'ai eu le plaisir de participer à la cérémonie d'ouverture, le 4 mai dernier, de l'exposition de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires au Siège des Nations Unies, sur le thème « Mettre fin aux explosions nucléaires ». Nous avons également travaillé ensemble en organisant de nombreux événements à l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires, le 29 août, qui a été observée début septembre en raison de difficultés de calendrier. Le 23 septembre, de nouveau avec les Nations Unies, le Secrétaire général Ban Ki-moon a ouvert la cinquième Réunion ministérielle destinée à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Toutes ces activités conjointes dont je viens de donner une vue d'ensemble montrent l'équilibre nécessaire entre les organisations intergouvernementales représentées dans le groupe de discussion présent ici, aujourd'hui. Par souci de brièveté, je n'ai pas voulu citer d'innombrables autres exemples de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et avec les groupes non gouvernementaux qui, ensemble, aident à donner plus d'élan aux efforts de désarmement tout en renforçant cette qualité insaisissable que nous connaissons sous l'expression « volonté politique ». Les délégations désireuses d'avoir d'autres détails sur

cette coopération peuvent les obtenir sur le site web du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies.

La coopération dont je viens de parler brièvement est réalisée dans le cadre d'une division rationnelle du travail qui équilibre les intérêts généraux et particuliers. Cette approche sera certainement fort utile dans les années à venir étant donné que les défis en matière d'élimination des armes de destruction massive et de réglementation des armements classiques sont certainement parmi les plus complexes de l'ordre du jour de la paix et de la sécurité internationales. Ces défis sont en effet complexes sur les plans politique, technique et organisationnel et ils ne pourront être relevés que grâce à la combinaison d'une direction nationale éclairée, d'une coopération multilatérale importante entre nos États Membres, du soutien et de la compréhension constante de la société civile.

Pour terminer, je voudrais rappeler les paroles de l'ancien Secrétaire général Kofi Annan, qui était présent ici, hier, pour dévoiler son portrait dans ce même bâtiment. Bien qu'il avait beaucoup de choses à dire sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération et la nécessité d'une plus grande retenue en ce qui concerne les armes classiques, ses observations lors de la remise de son prix Nobel de la paix restent particulièrement appropriées aujourd'hui. À cette occasion il a dit

« Sous la surface des États et des nations, des idées et du langage, il y a le sort individuel des êtres humains dans le besoin. Répondre à ces besoins sera la mission des Nations Unies dans le siècle à venir. »

Alors que nous continuons nos débats au sein de la Commission et que les travaux se poursuivent dans les organisations internationales dans ces domaines, n'oublions jamais que les véritables bénéficiaires du désarmement et les véritables victimes des échecs éventuels, sont des êtres humains. L'affaire du désarmement n'est pas simplement une vocation de diplomates. Elle est beaucoup plus l'affaire des peuples des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant, M. Duarte, de son intervention et d'avoir ouvert le débat du groupe de discussion de ce jour.

J'invite maintenant M. Ahmet Özümçü, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à prendre la parole.

**M. Uzümçü** (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*) : Nous vivons un moment d'espoir renouvelé dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Les attentes et la détermination de la communauté internationale à saisir cette occasion ont été soulignées lors de la Réunion de haut niveau ici même, aux Nations Unies, en septembre dernier. La Première Commission a un rôle important à jouer, celui de guider nos aspirations communes vers des résultats positifs.

Je représente une organisation née il y a plus d'une décennie dans un climat similaire et exprimant une unité d'objectifs sur les questions de la paix et de la sécurité internationales. À ce moment-là, la conclusion de la Convention sur les armes chimiques (CAC) et son entrée en vigueur en 1997, ont posé d'importants jalons dans la voie d'un monde exempt d'armes de destruction massive.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de m'exprimer devant cette importante tribune pour la première fois depuis mon entrée en fonctions au poste de Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et d'informer les États membres des progrès que nous avons effectués en vue d'atteindre les buts et objectifs de la Convention, de développer son potentiel et de relever les défis.

Concernant le désarmement, auquel l'OIAC consacre actuellement 85 % de ses activités d'inspections, plus de 62 % de l'ensemble des stocks d'armes chimiques déclarés ont déjà été vérifiés et détruits. Trois des six États possesseurs déclarés, l'Albanie, l'Inde et un autre État partie, ont achevé l'élimination de leurs stocks.

Deux États possesseurs, à savoir la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique assument la plus grande part des responsabilités dans ce domaine, étant donné l'importance de leurs stocks respectifs. Malgré les redoutables défis techniques, financiers et de sûreté, ils ont effectué, et c'est à leur crédit, des progrès réguliers en ce qui concerne le respect de leurs obligations en matière de désarmement. À ce jour la Fédération de Russie a détruit plus de 19 000 tonnes d'agents de guerre chimiques, soit 50 % de ses stocks d'armes chimiques. De leur côté, les États-Unis ont détruit plus de 22 000 tonnes d'agents de guerre chimiques, soit 80 % de leurs stocks déclarés. Malgré leur engagement à la Convention, ce qui mérite d'être salué, ces deux pays ont indiqué qu'ils ne seraient pas en mesure de respecter la date butoir d'avril 2012 pour

la destruction finale, comme établi au titre de la Convention.

La Jamahiriya arabe libyenne et l'Iraq continuent d'œuvrer en coopération avec l'OIAC en vue de la destruction rapide des armes chimiques en leur possession, ou sur leur territoire, comme dans le cas de l'Iraq qui a déclaré une quantité d'armes chimiques, lesquelles ont été sécurisées et rendues inutilisables.

Nous approchons de l'achèvement de la destruction des arsenaux d'armes chimiques déclarés et, en conséquence, l'OIAC devra consacrer progressivement une plus grande partie de ses ressources à ses travaux sur la non-prolifération. À cet égard, un certain nombre de points requièrent l'attention.

Premièrement, un élément essentiel du régime de non-prolifération de la Convention concerne sa mise en œuvre efficace au niveau national. Cela signifie que tous les États parties doivent établir et renforcer les mesures administratives et législatives nécessaires pour prévenir et pallier toute violation à la Convention par leurs ressortissants et dans tous les domaines dépendant de leur juridiction ou de leur contrôle.

Nous appliquons un programme intensif d'assistance technique par le biais de visites dans les capitales, et nous fournissons systématiquement un appui aux gouvernements et parlements pour leur permettre de mettre au point une législation complète et dispensons des conseils sur les mesures administratives. Notre action est grandement facilitée par les contributions financières volontaires d'États membres à titre individuel, outre l'Union européenne et d'autres fournisseurs d'une partie importante de ces fonds.

Par rapport à d'autres instruments pertinents du désarmement, les États membres de l'OIAC ont obtenu de bons résultats pour ce qui est du respect de leurs obligations au titre de la Convention. Quelque 96 % de nos membres ont prévu ou établi une autorité nationale, et près de 50 % des États parties ont promulgué une législation couvrant les domaines essentiels de la Convention. Néanmoins, il est évident que la moitié de nos membres doivent faire de nouveaux progrès dans la voie de la mise en œuvre. La pertinence de ces mesures à des fins de contre-terrorisme est également évidente.

Deuxièmement, l'OIAC doit continuer à améliorer le nombre et l'intensité des inspections industrielles au niveau qui convient pour faire en sorte que toutes les catégories d'installations pertinentes

soient convenablement couvertes par son régime de vérification, notamment ce que nous appelons les autres installations de fabrications de produits chimiques. Un régime d'inspection fonctionnant bien et couvrant l'industrie chimique au niveau mondial ne peut que servir les objectifs de non-prolifération de la Convention. Depuis l'entrée en vigueur de la CAC en 1997, plus de 1 900 inspections ont été menées sur des sites industriels sur le territoire de 81 États parties. En tant qu'importante partie prenante, l'industrie chimique mondiale a, par son attitude constructive et sa coopération, contribué de manière significative au succès du régime de vérification de l'industrie.

Troisièmement, le contrôle des transferts et du commerce des produits chimiques doit être plus rigoureux. Tous les États parties devraient être en mesure de contrôler totalement l'importation et l'exportation des produits chimiques sensibles en renforçant les connaissances et la compétence de leurs autorités gouvernementales pertinentes, notamment des autorités douanières. L'OIAC organise régulièrement des programmes de formation destinés aux fonctionnaires des douanes dans nos États parties, dont nous espérons voir augmenter le nombre. Notre coopération avec l'Organisation mondiale des douanes sur ces activités a été fructueuse.

Dans le domaine du terrorisme, comme le Haut-Représentant vient de le mentionner, l'OIAC participe à des activités organisées pour appuyer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Nos propres activités sont guidées par le Groupe de travail de l'OIAC sur le terrorisme et couvre des sujets de grande importance tels que la sûreté des installations chimiques et des exercices conçus pour évaluer l'état de préparation en cas d'utilisation d'armes chimiques par des terroristes.

Outre ses obligations essentielles dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, la CAC a également établi, pour tous ses États parties, le droit de demander aide et protection contre les armes chimiques. Étant donné les préoccupations accrues concernant l'utilisation éventuelle d'armes chimiques dans des attaques terroristes, nos membres envisagent de plus en plus d'augmenter leurs capacités nationales pour réagir en cas d'urgence et atténuer les conséquences.

Un important exercice sur la fourniture d'assistance a lieu cette semaine avec la coopération de

la Tunisie, pays hôte. Cet exercice, connu sous le nom d'ASSISTEX 3, réunira plus de 400 participants et observateurs de nos États parties et d'organisations internationales, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

La coopération internationale dans le cadre de la promotion des utilisations pacifiques des produits chimiques est un sujet particulièrement important pour les membres de l'OIAC qui sont des pays en développement ou avec des économies de transition. L'Organisation a réussi à fournir un grand nombre de programmes ciblés visant à renforcer les capacités nationales et régionales dans le domaine des utilisations pacifiques des produits chimiques. À l'occasion de l'Année internationale de la chimie, en 2011, l'OIAC envisage d'organiser un événement spécial sur la coopération internationale, la sûreté et la sécurité chimiques.

L'appui quasi universel reçu par la CAC provient à l'évidence de ses membres qui, actuellement, sont au nombre de 188. Cela signifie que seuls sept Membres des Nations Unies sont en dehors de la Convention.

L'universalité est indispensable pour assurer le succès de la Convention. C'est la seule manière d'être assuré que tous les pays du monde ont légalement accepté l'interdiction des armes chimiques. Compte tenu du caractère inhumain de ces armes et le fait qu'elles ne sont plus considérées comme ayant une grande valeur militaire, toutes les nations devraient accepter la CAC. C'est un impératif moral. L'acceptation de la Convention pourrait également servir de mesure de confiance, notamment dans la région du Moyen-Orient.

La Conférence d'examen de 2010 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a décidé de convoquer, en 2012, une conférence sur le Moyen-Orient comme zone exempte d'armes de destruction massive. Le Document final de la Conférence ([NPT/CONF.2010/50](#) (Vol. I)\*) envisage la contribution d'organisations internationales telles que l'OIAC pour faire partager leur expérience et les enseignements tirés. Étant donné l'importance de cette initiative pour la paix régionale au Moyen-Orient, l'OIAC attend avec intérêt d'y participer.

J'ai donné un bref aperçu de nos progrès et de la tâche qui nous attend. Chaque année l'Assemblée générale adopte, traditionnellement pas consensus, une résolution sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques, qui est parrainée par la Pologne.

Cette résolution montre le ferme appui reçu de l'Organisation des Nations Unies, ce qui est un sujet de grande satisfaction.

Je terminerai en disant que puisque la communauté internationale espère ouvrir un nouveau chapitre dans le domaine du désarmement et de la prolifération, elle peut tirer des enseignements et puiser sa confiance dans les réalisations déjà faites, comme le succès de la CAC l'a démontré.

La culture de l'adhésion au multilatéralisme et au consensus à travers un engagement constructif a conduit à un exemple concret de succès du régime de désarmement multilatéral. Le même esprit pourrait nous conduire à de plus grandes réalisations et à de nouveaux progrès vers la concrétisation de la vision de la Charte des Nations Unies d'un monde pacifique et sûr.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de son intervention et de sa contribution à nos débats.

Je donne maintenant la parole à M. Tibor Tóth, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

**M. Tóth** (Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) (*parle en anglais*) : J'ai préparé une intervention nette, structurée et pertinente. Néanmoins, je n'en donnerai pas lecture car il m'est très difficile de concurrencer les représentants qui sont préoccupés par leurs projets de résolutions, soit en tant qu'auteurs principaux, soit en souhaitant parrainer ces textes, soit en faisant rapport des travaux de la Première Commission. J'essaierai de retenir l'attention de tous en me cantonnant à deux ou trois questions. Ainsi, je demanderai aux représentants de bien vouloir laisser de côté pour le moment la liste des auteurs et de se concentrer sur ce que je vais essayer de partager avec eux.

Je pense que le moment est propice pour prendre du recul. Il s'agit de la dernière apparition des directeurs ou hauts fonctionnaires d'organisations représentatives des régimes qui mettent en pratique le manuel dont nous disposons tous. C'est probablement pour nous l'occasion, en cette dernière période de la décennie, de prendre du recul et de regarder en arrière pour comprendre, sur la base des 10 ou 15 dernières années, où nous essayons d'aller. D'une certaine façon,

cela pourrait être une continuation de la réunion du 24 septembre au cours de laquelle les ministres se sont penchés sur les 15 années écoulées depuis la Conférence du désarmement. Nombre des mêmes représentants étaient là et connaissent les résultats obtenus depuis ces 15 dernières années.

En ce qui concerne les régimes et organisations représentés ici, je pense que la situation pourrait se résumer par l'expression « travaux en cours ». Il y a différents niveaux de succès mais des efforts sont actuellement menés au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Comme il a été dit, les deux tiers des stocks ont été détruits et les normes ont été mises en place. Et je suis certain que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) fera également état d'autres progrès réalisés au cours des 15 dernières années.

Pour ce qui est du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les réalisations durant les 15 dernières années peuvent figurer sous la rubrique « travaux en cours ». À cet égard, il m'est possible de partager avec les délégations ce qui suit.

Premièrement, le Traité n'est pas en vigueur. Il manque neuf ratifications pour sa mise en œuvre. Parallèlement, nous avons réussi à réunir 80 % des pays représentés à l'Organisation des Nations Unies et souscrivant à la norme en ce qui concerne leur ratification. Si l'on considère les 44 pays figurant sur la courte liste, ce pourcentage est le même, à savoir que 80% d'entre eux appuient cette norme. Et pour ce qui est du renforcement du système de vérification, nous arrivons également à 80 %. Le système a été mis à l'épreuve à deux reprises, dans deux malheureux exemples en 2006 et 2009.

On pourrait se demander « Quelle image reflète la réalité, celle de la Conférence du désarmement ou celle des travaux en cours? ». À mon avis deux possibilités s'offrent à nous pour l'avenir. Selon moi, les deux représentent la réalité : une absence de progrès sur une nouvelle codification et les « travaux en cours » du côté de la mise en œuvre. Il nous appartient en grande partie de décider dans quelle voie nous allons nous engager dans les 10 ou 15 prochaines années mais, au stade actuel, ce n'est pas clair du tout.

Pour utiliser une figure de rhétorique, le bouton multilatéral a été remis à zéro à la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) en mai dernier, et on peut se demander combien

de fois le bouton pourra-t-il être remis à zéro à l'avenir. Pourrions-nous le réenclencher encore dans 5 ou 10 ans, ou devons-nous être plus attentifs aux moyens d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés?

Je voudrais parler de la pertinence de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité lui-même en essayant d'imaginer la décennie à venir qui, espérons-le, sera caractérisée par des progrès. Je soulignerai que trois éléments sont nécessaires pour la période qui s'ouvre à nous, c'est-à-dire action, action et action. À cet égard, si l'on regarde les 15 dernières années du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et si l'on prend comme référence historique la période allant de 1993 à 1996, nous constatons effectivement qu'il est possible de négocier un traité dans le temps record de moins de trois ans. Oui, il est possible de négocier un traité avec la participation des États dotés d'armes nucléaires, oui il est possible de mettre en œuvre un traité avec la participation de plus de 180 pays et avec la participation des États dotés d'armes nucléaires et, oui, il est possible d'établir un système démocratique de vérification.

Qu'il me soit permis de dire à nouveau ce qui, à mes yeux, définit le système de surveillance que nous sommes en train d'établir, à savoir son caractère ouvert. Il est temps de partager en temps réel les informations de vérification avec tous. Ainsi, « ce que nous voyons correspond à ce que vous voyez ». C'est une nouvelle norme de vérification. Je pense qu'il s'agit là du multilatéralisme au plus haut degré, alors que nombreux sont ceux qui pourraient actuellement se poser la question de savoir si les grandes instances peuvent travailler et si les importants traités sont en mesure de fonctionner. Il s'agit d'un arrangement juridique comportant des obligations de vérification sur une base d'égalité. Il s'agit d'un système où les données de vérification sont rassemblées à la suite de l'entreprise commune sans précédent de 90 pays. Le rassemblement des données est sans exclusive, le traitement des données est sans exclusive et la distribution des données est sans exclusive.

Ainsi, le multilatéralisme peut fonctionner, non pas seulement à 5 pays, non pas seulement à 8, non pas simplement à 20, non pas simplement à 40 ou plus, mais à 182 pays. Et je pense que nous devons retenir l'idée que les négociations sont possibles, que la mise en œuvre est possible et qu'un régime et un système de vérification ouvert et démocratiques sont possibles.

Je dirai quelques mots sur le lien entre le Traité et les États dotés d'armes nucléaires. Il est important de concevoir ce traité avec la solide participation des États dotés d'armes nucléaires. Pourquoi dois-je souligner ce point?

En cette période d'après le nouvel accord START, il est extrêmement important, selon moi, de montrer qu'un traité peut être négocié avec les États dotés d'armes nucléaires, comme le prévoit le TNP, mais que l'on peut aller au-delà. Oui, ces pays ont respecté la norme. Actuellement tous les États dotés d'armes nucléaires, à l'exception de deux d'entre eux, ont procédé à leurs ratifications. Oui, les États dotés d'armes nucléaires partagent les mêmes obligations que les autres États et, oui, du côté de la vérification, et ce probablement pour la première fois dans l'histoire du désarmement nucléaire multilatéral et de la non-prolifération, ils souscrivent aux mêmes obligations. Il est important de penser que, pour nous-mêmes et pour les États dotés d'armes nucléaires eux-mêmes, cela est possible et que cela fonctionne.

Je voudrais parler de la question des capacités. Les 10 ou 15 dernières années ont été caractérisées par un exode d'experts dans les domaines du désarmement nucléaire, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Peut-être y a-t-il beaucoup de raisons à cette situation, mais c'est un fait. Un regard sur l'industrie nucléaire montre que des plans existent pour les 20, 30 ou 40 prochaines années, des plans pour des réacteurs de génération 4. Je pense que pour la communauté, représentée ici dans cette salle, le moment est venu de réfléchir à la prochaine génération d'experts.

Je donnerai juste un chiffre qui montre la contradiction entre l'actuel exode des experts en matière de maîtrise des armements et de désarmement et la situation existant dans d'autres domaines. Il y a un an et demi, lors d'un atelier, un des producteurs de réacteurs nucléaires m'a appris qu'en deux ans, entre 2007 et 2008, il avait engagé 25 000 personnes supplémentaires pour répondre aux défis de ce qu'il considérait comme une renaissance nucléaire. En l'espace de deux ans un producteur a engagé 25 000 personnes supplémentaires. Je me demande combien de personnes ont quitté ce groupe au cours de ces deux mêmes années.

Il est nécessaire de mettre fin à cet exode, d'inverser cette tendance. Il convient de former la prochaine génération de personnes qui auront à relever

tous les défis qui nous attendent. À cet égard, je soulignerai une chose dont j'ai parlé l'année dernière.

La Commission préparatoire de l'Organisation du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires lance une épreuve de sélection en vue de la formation de web-streamed. Cette formation vise à atteindre, par le circuit numérique, tous les pays sans frontières géographiques et à s'étendre non seulement géographiquement mais par le biais de l'Internet. Nous voulons former non pas simplement les 30 ou 40 personnes que nous pourrions rassembler dans une pièce, mais 300 personnes, voire plusieurs centaines de personnes. Cette épreuve durera une semaine et commencera la semaine prochaine. Je voudrais que chacun dans cette salle consulte notre site Web. Nous souhaitons que les pays, institutions et particuliers participent à cette entreprise commune et j'incite les pays et organisations à nous rejoindre. Ce serait une source ouverte pour l'avenir, avec pour objectif de mettre en place des experts de la génération 4 en matière de désarmement.

Reste à voir ce qui va se passer dans la prochaine période. Je le répète, nous devrions nous inspirer de ce qui a été réalisé au cours des 10 ou 15 dernières années. À mon avis, notre avenir commun sera façonné par les critères qui définiront dans quelle mesure les pays accueillent ou non le multilatéralisme. Contrairement à des repères tels que le résultat des pourparlers dans le domaine du commerce ou de l'environnement, il s'agira ici de savoir à quel niveau établir l'utilisation en toute sûreté de l'énergie nucléaire appuyée par de justes mesures prises non seulement par l'Organisation, mais par tous ses États Membres.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Tóth pour sa contribution. J'ai constaté un ralentissement dans la circulation des listes d'auteurs.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à quelqu'un que chacun, sans nul doute, est impatient d'entendre, M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

**M. Ordzhonikidze** (Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Je commencerai en disant que nous avons un grave problème en matière de désarmement stratégique multilatéral. Des progrès ont été réalisés dans les domaines des armes légères et des mines antipersonnel, ce qui est bien. Mais lorsqu'il s'agit du désarmement stratégique, il semblerait que nous n'ayons fait aucun progrès depuis la fin de la guerre froide.

Durant la guerre froide, nous vivions dans un monde rempli de crainte. C'est pourquoi les peuples, les organisations non gouvernementales (ONG) et les gouvernements voulaient qu'il soit procédé à un certain désarmement car ils craignaient d'être anéantis. Dans le monde d'aujourd'hui, tout au moins dans la région euro-atlantique, nous ne réfléchissons pas en termes de guerre nucléaire. Dans d'autres régions du monde, les choses se passent différemment, mais peut-être est-ce essentiellement pour cette raison que nous sommes si calmes. Les gouvernements, les médias et les ONG sont incroyablement calmes comme si la maîtrise des armements et le désarmement, unilatéral en premier lieu, n'étaient pas d'immenses problèmes.

Et pourtant, les dépenses militaires à l'échelle mondiale absorbent une part de plus en plus importante des budgets nationaux. Actuellement, elles se chiffrent à mille milliards et demi de dollars, et ce montant augmente chaque année. Mais il y a des milliers de personnes qui disposent de bonnes ressources et occupent de bons postes qu'elles ne veulent pas perdre. Elles sont dans le « domaine des armes ». Je dirai ouvertement à la Commission que les « armes » sont le secteur d'affaires légal le plus lucratif au monde, après le secteur pharmaceutique.

Nous sommes assis ici et dans d'autres salles, que ce soit à la Conférence du désarmement ou dans d'autres instances, et nous ne sommes pas capables de mettre fin à une impasse qui dure depuis 15, voire 20 ans. Pourquoi? Parce qu'il existe des lacunes et des problèmes. Pour certaines régions, le principal problème est d'ordre géopolitique mais, pour la région euro-atlantique, je ne pense pas qu'il existe un énorme problème géopolitique. Il s'agit plutôt d'un problème d'ordre technique et de caractère régional. Mais, en fin de compte, les problèmes existant dans le monde, que ce soit dans la région asiatique, africaine ou euro-atlantique, sont liés. C'est pourquoi nous ne pouvons pas les régler artificiellement et voir ce qui va se passer.

La situation actuelle est due au fait que la Conférence du désarmement, seule instance chargée de l'élaboration des traités, est inactive. Ce n'est une grande nouvelle pour personne. Mais pourquoi est-elle inactive? Quels sont les problèmes liés au désarmement en général et à la Conférence du désarmement en particulier?

Le premier problème est inhérent à la méthode de prise de décisions. À la Conférence du désarmement et dans d'autres organes, nous attendons trop du

consensus. Certes, le Conseil de sécurité a ses propres règles et, en modifiant quoi que ce soit, l'équilibre des pouvoirs y serait détruit. Mais la Conférence du désarmement a été conçue durant la période de la guerre froide, lorsque le consensus était important pour maintenir l'équilibre entre les grandes puissances. La question qui se pose au sujet du consensus est de savoir s'il aide ou non la Conférence. Si nous souhaitons avancer nous devons décider si nous voulons un consensus sur toutes les questions ou un consensus sur les questions de fond ou pas de consensus du tout sur les questions de procédure. Il nous faut prendre une décision à cet égard.

C'est pour ces raisons qu'aucun progrès n'a été réalisé dans le processus multilatéral de désarmement stratégique et que le Secrétaire général a jugé opportun de convoquer la Réunion de haut niveau à New York, le 24 septembre dernier, destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Le Bureau a décidé d'inclure cette question dans son ordre du jour, et cet élément est important.

Ainsi, il appartient maintenant aux États Membres de prendre une décision. Où veulent-ils aller et comment veulent-ils y parvenir? Le Secrétaire général a déjà fait ce qui relève de ses responsabilités. De nombreux ministres des affaires étrangères et autres fonctionnaires de haut niveau ont participé à la Réunion du 24 septembre. Ils ont partagé les préoccupations du Secrétaire général concernant la paralysie continue du processus multilatéral de désarmement et appelé à une plus grande souplesse pour permettre à la Conférence de reprendre ses travaux de fond, notamment les négociations.

Il est devenu évident que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement n'est pas seulement un problème pour les 65 États membres de cette instance. C'est également une grave préoccupation pour l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies et pour l'ensemble de la communauté internationale.

La Conférence essaie toujours, avec beaucoup de difficultés, d'adopter son programme de travail. C'est devenu une routine comique. Durant 15 ans, cette instance n'a pas été capable d'adopter un programme de travail. Si l'on veut se moquer de l'Organisation et de ses organes, la Conférence du désarmement est une bonne cible. Les médias ont là une bonne raison de se moquer.

Comme je l'ai déjà dit, le règlement intérieur de la Conférence du désarmement a été élaboré pendant la guerre froide. Depuis lors, le monde a changé et il temps maintenant de voir si le règlement intérieur et d'autres choses doivent changer. Certes, nous avons procédé à de nombreux changements, même au sein du Conseil de sécurité. Nous avons fait de nombreux changements au sein de l'Assemblée générale. Et pourtant, il n'y a eu aucun changement au sein de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi son programme de travail se trouve toujours dans une impasse.

La tyrannie du consensus, et j'utilise ce terme à dessein car il s'agit bien d'une tyrannie, continue d'entraver les travaux de la Conférence du désarmement. Il appartient maintenant aux États et à l'Assemblée générale de prendre une décision sur ce qu'il convient de faire. Voulons-nous le désarmement ou voulons-nous le consensus? Ou bien voulons-nous un petit peu de désarmement et un petit peu de consensus? Ou rien dans le domaine du désarmement et rien en ce qui concerne de consensus?

Les États Membres doivent prendre une décision. Nous avançons un certain nombre d'idées. Mais, en définitive, il appartient aux États Membres de prendre ces décisions.

Je constate que mes collaborateurs m'ont apporté une grande aide. Ils ont rédigé une longue intervention. Je terminerai maintenant.

Nous avons un ordre du jour et un programme de travail à la Conférence du désarmement. L'évidente question du traité interdisant la production de matières fissiles est prête pour la négociation. Pourquoi ce traité? Si nous voulons débattre de la non-prolifération, du désarmement, du désarmement nucléaire et des zones exemptes d'armes nucléaires, nous ne pouvons pas parler de ce qui relève du domaine nucléaire sans disposer d'un solide traité interdisant la production de matières fissiles. Bien sûr, d'autres questions figurant au programme de travail de la Conférence nécessitent d'être discutées et élaborées plus avant, notamment celles relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, aux garanties négatives de sécurité et au désarmement nucléaire en général.

Il existe un net contraste entre la situation à la Conférence du désarmement et le désarmement bilatéral. Je pensais que le désarmement bilatéral, qui est très important pour atténuer la menace militaire, pourrait influencer sur certaines situations dans le monde.

Je pensais que le Sommet sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenu à Washington et a été couronné de succès, pourrait apporter une aide. Je pensais que la réunion du Conseil de sécurité relative au désarmement nucléaire pourrait apporter une aide. Mais aucune aide n'a été apportée jusqu'à présent. Cela signifie qu'à la présente session, soit les États Membres auront à se mettre d'accord sur une résolution qui sortira la Conférence du désarmement de l'impasse, soit la Conférence ne sera plus du tout pertinente.

Il y a beaucoup d'autres possibilités. L'une d'elles pourrait consister à prendre certains points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et de les transférer à la Première Commission. J'y vois là des avantages et des inconvénients. Côté avantages, la plupart des États seraient probablement d'accord pour avoir un traité. Cependant, les États qui, à la Conférence, s'opposent à un traité continueront de s'y opposer. Ainsi, nous aurons la coalition de ceux qui veulent ce traité et il y aura toujours certains États qui n'en voudront pas.

J'avais pensé à d'autres voies. Compte tenu de cette situation, je souhaite faire quelques suggestions qui, à mon avis, pourraient aider la Conférence à reprendre ses travaux de fond.

Premièrement, envisager une application plus souple du règlement intérieur. Je ne parle pas d'éliminer le consensus. La Conférence devrait, notamment, cesser d'appliquer la règle du consensus pour les questions de procédure, y compris l'adoption de son programme de travail. C'est le seul moyen d'aller de l'avant.

Deuxièmement, examiner la suggestion faite par le Secrétaire général à la Réunion de haut niveau, c'est-à-dire qu'à la première séance de sa session de 2011 la Conférence pourrait adopter un programme de travail établi sur la base de son programme de 2009. En toute logique je ne peux pas comprendre comment un organe de l'ONU peut adopter un programme de travail en 2009 alors qu'en 2010 un programme à 100 % identique est maintenant rejeté. Il doit y avoir quelque chose d'incompatible avec la logique, et je regrette de le dire aux États Membres.

Troisièmement, au cas où une opposition à la suggestion du Secrétaire général persisterait, la Conférence devrait envisager de commencer ses travaux de fond, y compris des négociations, en séances plénières sans adopter officiellement un programme de travail, ou bien prendre officiellement la

décision d'adopter un mandat de négociation. Je me souviens de l'époque de la Guerre froide où nous avons la même approche à la Conférence. La Conférence était, alors, un lieu de discours, mais en même temps nous avons négocié des questions de fond pour tel ou tel traité et, ainsi, nous avons pu avancer. C'est la seule façon d'aller de l'avant.

Je voudrais également suggérer que les membres de la Conférence entreprennent un travail préparatoire officieux en marge de la Conférence et présentent leurs résultats à cette instance pour examen, sur une base régulière. Lorsque des progrès suffisants auraient été faits grâce à ces travaux préparatoires, un membre ou un groupe de membres présenterait un projet de traité à la séance plénière. Ensuite, la Conférence pourrait commencer des négociations sur la base d'un projet de traité en séance plénière.

Si la Conférence reprend l'une de ces suggestions, je pense qu'elle pourrait mettre fin à l'impasse et commencer des travaux de fond l'année prochaine. Alors, la Conférence du désarmement regagnerait la confiance internationale et serait à la hauteur des attentes internationales. Il ne serait pas nécessaire d'envisager un processus parallèle ou de réforme de la Conférence.

Enfin, en ma qualité de Secrétaire général de la Conférence du désarmement, je ferai tout mon possible pour aider ses membres à entamer des travaux de fond en 2011. Tournons une nouvelle page l'année prochaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de la Conférence du désarmement pour sa déclaration.

J'invite maintenant le représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Geoffrey Shaw, à faire sa déclaration.

**M. Shaw** (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) travaille pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et pour promouvoir la sûreté et la sécurité de l'énergie nucléaire utilisée à des fins pacifiques. L'Agence a également un rôle à jouer dans la vérification du désarmement nucléaire. Je voudrais faire un bref résumé des activités de l'Agence dans ces domaines, étant donné leur pertinence dans le cadre des travaux de la Première Commission.

La plupart des pays du monde utilisent les technologies nucléaires pour une gamme étendue

d'objectifs pacifiques, y compris le diagnostic et le traitement de maladies telles que le cancer, dans de nombreuses applications industrielles, dans l'amélioration de la production agricole et la préservation des produits alimentaires, pour ne citer que quelques exemples. De plus, quelque 30 pays utilisent actuellement l'énergie nucléaire pour la production d'électricité, et plus de 60 pays, la plupart dans le monde en développement, ont informé l'Agence qu'ils envisageaient de lancer des programmes incluant l'énergie nucléaire. On envisage qu'entre 10 et 25 pays mettront leurs premières installations de production d'énergie nucléaire en ligne d'ici à 2030.

Parallèlement, le monde fait face aux risques accrus de prolifération nucléaire, et la menace de voir des matières nucléaires ou radiologiques tomber entre les mains d'un terroriste ne peut être éliminée. C'est pourquoi il est impératif que toute extension de l'utilisation de l'énergie nucléaire se fasse d'une manière sûre et ne contribue pas à la prolifération.

Le régime de vérification de l'AIEA entend garantir que les matières et les technologies nucléaires sous garanties restent exclusivement du domaine des utilisations pacifiques et ne soient pas détournées à des fins militaires.

Cela dit, quelle est la situation actuelle du régime de garanties? Le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 a reconnu que les garanties de l'Agence sont des éléments fondamentaux du régime de non-prolifération nucléaire. La Conférence a réaffirmé que les accords de garanties généralisées, conformément à l'article III du Traité, donnent à l'AIEA la prérogative de vérifier l'exactitude et l'état complet de la déclaration d'un État non doté d'armes nucléaires. En d'autres termes, l'Agence fournit des assurances crédibles sur le non-détournement de matières nucléaires provenant d'activités déclarées et sur l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées.

Mais comment opère l'Agence? Bien qu'en vertu d'un accord de garanties généralisées, elle ait l'autorité de vérifier l'utilisation pacifique de toutes les matières nucléaires d'un État, les outils dont elle dispose dans le cadre de cet accord sont limités. Le protocole additionnel fournit à l'Agence des outils supplémentaires importants qui permettent un accès plus large à l'information et aux sites. Ces mesures augmentent de façon importante la capacité de l'Agence à vérifier l'utilisation pacifique de toutes les

matières nucléaires dans un État pourvu d'un accord de garanties généralisées.

Cependant, actuellement, l'autorité juridique de l'Agence pour la vérification n'est pas universelle. Dix-huit États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP doivent encore mettre en œuvre l'accord de garanties généralisées, comme exigé au titre du TNP. Pour ces États, l'Agence ne peut pas tirer de conclusions en matière de garanties et ne peut donc pas fournir l'assurance que des matières et activités nucléaires dans ces États restent exclusivement pacifiques.

Pour les États ayant un accord de garanties généralisées mais sans protocole additionnel, l'Agence peut fournir l'assurance que les matières nucléaires déclarées sont utilisées uniquement à des fins pacifiques.

Je parlerai maintenant du désarmement nucléaire. Une vérification crédible est vitale pour le désarmement nucléaire. Étant donné ses connaissances et son expérience, l'AIEA peut faciliter le désarmement en vérifiant, en toute indépendance, que les matières nucléaires provenant d'armes démantelées ne seront plus utilisées à des fins militaires. À cet égard, et comme je l'ai dit la semaine dernière, l'Agence a récemment reçu une lettre commune du Ministre des affaires étrangères russe et du Secrétaire d'État des États-Unis, demandant l'aide de l'AIEA pour vérifier la mise en œuvre de leur accord sur la disposition aux termes de laquelle le plutonium ne sera plus utilisé à des fins de défense.

L'Agence peut également aider à l'établissement de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires quand la demande lui en est faite. Les traités établissant les zones exemptes d'armes nucléaires existantes reconnaissent le rôle de vérification de l'AIEA à travers l'application des garanties de l'Agence. L'AIEA a été sollicitée pour faciliter la mise en œuvre, le plus rapidement possible, de toutes les garanties de l'Agence au Moyen-Orient pour appuyer les efforts des États désireux d'établir une zone exempte d'armes nucléaires dans la région.

Enfin, j'aborderai la question de la sécurité nucléaire. Bien que la responsabilité en cette matière incombe à chaque État, le programme de sécurité nucléaire de l'Agence aide les États à mettre au point une capacité de sécurité nucléaire durable. De grands progrès ont été effectués dans le domaine de la sécurisation des matières nucléaires et radioactives. Cela a aidé les États à lutter contre le risque de

terrorisme nucléaire, qui reste une menace à la sécurité internationale.

Néanmoins, la sécurité nucléaire doit encore être renforcée à l'échelle mondiale. L'Agence reçoit en moyenne un rapport tous les deux jours relatant un nouvel incident lié à une utilisation inadaptée de matières nucléaires ou radioactives, qu'il s'agisse d'un vol ou d'un trafic. La semaine dernière, des médias ont relaté la saisie, par les autorités, de matières nucléaires illicitement détenues par des criminels.

L'adhésion aux instruments juridiques internationaux pertinents sur la sécurité nucléaire augmente progressivement. Toutefois, bien que cinq ans se soient écoulés depuis l'adoption de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, les progrès vers sa mise en œuvre restent limités. La sécurité nucléaire mondiale requiert une Convention forte et il convient d'encourager les parties à cet instrument à œuvrer pour accélérer l'entrée en vigueur de l'Amendement.

L'Agence a aidé à protéger contre d'éventuelles attaques avec des matières nucléaires ou radiologiques à la coupe du monde en Afrique du Sud cette année, comme elle l'a fait aux Jeux olympiques de Beijing en 2008. Après les tragiques tremblements de terre en Haïti et au Chili, l'Agence a aidé à vérifier qu'aucune matière nucléaire ou radioactive n'était signalée manquante. L'AIEA a fourni quelque 3 000 instruments de détection nucléaire à une cinquantaine de pays et, depuis 2002, elle a formé plus de 9 000 personnes dans 120 pays sur tous les aspects de la sécurité nucléaire, allant de la protection physique aux installations jusqu'à la détection de radiations et aux réponses à y apporter.

L'AIEA continuera d'aider les États, sur leur demande, à prévenir le terrorisme nucléaire à travers la fourniture d'un appui concret en termes de conseils, de formation et d'équipement. Cette assistance permet également aux États de répondre aux exigences de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Je finirai par là où j'ai commencé. L'AIEA, à travers ses activités de vérification et son programme de sécurité nucléaire, apporte une contribution positive pour garantir l'utilisation sûre des technologies nucléaires et participe aux efforts pour l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie M. Shaw pour sa déclaration.

J'ai l'intention de donner aux membres de la Commission la possibilité de procéder à un débat interactif avec nos invités dans le cadre d'une séance officieuse de questions-réponses. En conséquence, je suspens la séance pour nous permettre de poursuivre notre discussion sur un mode officieux.

*La séance, suspendue à 16 h 15, est reprise à 16 h 55.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons une liste d'orateurs pour cet après-midi, et je demande aux représentants de bien vouloir limiter leurs interventions à une durée raisonnable.

**M. Macedo Soares** (Brésil) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et États associés : Argentine, État plurinational de Bolivie, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, Uruguay et mon pays, le Brésil.

Le MERCOSUR et États associés prennent la parole pour renouveler leur attachement à la promotion d'un monde exempt d'armes nucléaires. La communauté internationale est de plus en plus consciente du fait que tant que les armes nucléaires existeront, le risque réel de leur utilisation et de leur prolifération continuera. L'existence de ces armes réduit la sécurité de tous les États, notamment de ceux qui les possèdent. Nous espérons que les États dotés de ces armes respecteront leurs engagements et entameront de bonne foi un processus général, transparent, irréversible et vérifiable selon un calendrier bien défini, en vue de parvenir au désarmement nucléaire.

Parmi les récents événements positifs intervenus dans le domaine du désarmement nucléaire, le MERCOSUR et États associés soulignent, premièrement, la signature, en avril dernier, du nouveau traité sur la réduction des armes stratégiques, le nouveau Traité START, entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Le nouveau Traité START va dans la bonne direction, bien qu'il soit limité puisqu'il n'implique pas l'exigence essentielle d'irréversibilité. Deuxièmement, nous avons pris note des annonces de certains États dotés d'armes nucléaires concernant la réduction du rôle des armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité. De même, nous avons pris note des déclarations d'autres États dotés d'armes nucléaires concernant les mesures propres à renforcer leurs assurances négatives de sécurité. En outre, le

MERCOSUR et États associés se félicitent de l'annonce faite par des États dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de poursuivre et d'achever le processus de ratification du Traité.

Ces événements et ces initiatives démontrent la priorité renouvelée accordée aujourd'hui aux questions de désarmement et de la non-prolifération dans l'ordre du jour international. Cependant, ces initiatives ne sont pas suffisantes pour nous rapprocher de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Pour parvenir à cet objectif, le MERCOSUR et États associés espèrent que la Première Commission assurera le suivi des résultats obtenus au cours de la huitième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en mai dernier, tels qu'ils figurent dans son Document final ([NPT/CONF.2010/50](#) (Vol. I)\*). Ces résultats nous ont aidés à aborder une nouvelle étape du processus du désarmement nucléaire.

Le MERCOSUR et États associés se félicitent de l'adoption des 64 mesures figurant dans le plan d'action adopté par la Conférence. En vertu de ces mesures les Puissances dotées d'armes nucléaires ont, entre autres, confirmé leur engagement sans équivoque d'éliminer leurs arsenaux nucléaires et ont décidé d'accélérer les progrès sur la mise en œuvre de mesures concrètes conduisant au désarmement nucléaire contenues dans le Document final de la Conférence de 2000 [[NPT/CONF.2000/28](#) (Part I et II)]. Elles ont également convenu que le processus de réduction des arsenaux nucléaires devrait couvrir tous les types d'armes nucléaires sans exception.

En outre, la disposition selon laquelle les pays dotés d'armes nucléaires doivent faire rapport de l'application de ces mesures au Comité préparatoire de la neuvième Conférence d'examen est importante. Nous espérons que des progrès concrets commenceront à être réalisés le plus rapidement possible. Le résultat de la Conférence d'examen de 2015 devrait inclure l'adoption d'un calendrier contraignant pour l'élimination de toutes les armes nucléaires. Le MERCOSUR et les États associés restent attachés à cette proposition.

Les progrès effectués à la Conférence d'examen du TNP contrastent à l'évidence avec l'impasse où se trouve toujours la Conférence du désarmement. La Conférence a terminé sa session de 2010 sans avoir adopté de programme de travail, ce qui lui aurait

permis de commencer ses travaux de fond. À cet égard, le MERCOSUR et les États associés prennent note du Document final présenté par le Secrétaire général à l'issue de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales de désarmement convoquée par le Secrétaire général le 24 septembre dernier.

Nos pays continueront à apporter leur plein appui à une formule de consensus pour permettre à la Conférence du désarmement d'adopter un programme de travail et de négocier de nouveaux instruments de désarmement et de non-prolifération. En soulignant qu'ils sont prêts à entamer sans retard des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, de façon à promouvoir les objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaire, les membres du MERCOSUR et ses États associés expriment aussi leur intention de progresser sur d'autres questions essentielles figurant à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, tels le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Nous espérons que les débats sur ces quatre questions mèneront à la conclusion d'instruments juridiques.

Il est essentiel et urgent que tous les États n'ayant pas encore ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, plus précisément les États dotés d'armes nucléaires et ceux visés à l'annexe 2 du Traité, le fassent le plus rapidement possible. Nous nous félicitons des ratifications des Îles Marshall, de la République centrafricaine et de la Trinité-et-Tobago, en octobre 2009.

Le MERCOSUR et les États associés soulignent à nouveau l'importance de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires. À cet égard, il est impératif que tous les États s'engagent à ne pas encourager ou effectuer d'essais nucléaires ou toute autre forme d'explosions nucléaires, ou à se livrer à toute autre acte contraire aux dispositions et obligations du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En tant que membres de la zone exempte d'armes nucléaires la plus densément peuplée, établie par l'adoption du Traité de Tlatelolco, le MERCOSUR et les États associés soulignent la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires à la promotion du

désarmement nucléaire et à la non-prolifération. À cet égard, la deuxième Conférence des États parties et signataires des traités portant création des zones exemptes d'armes nucléaires et la Mongolie, tenue en avril, a été une importante initiative qu'il convient de poursuivre.

En tant que membres de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) répondant à l'appel du Conseil des chefs d'État et de gouvernement de l'UNASUR, publié au sommet de Bariloche en 2009, les États membres du MERCOSUR et États associés ont décidé de renforcer l'Amérique du Sud en tant que zone de paix. Les Ministres des affaires étrangères et de la défense ont répondu à cet appel lors de la réunion extraordinaire tenue à Quito (Équateur), lorsque, entre autres résolutions, ils ont décidé de garantir que l'Amérique du Sud resterait une zone exempte d'armes nucléaires et que la technologie nucléaire serait utilisée uniquement à des fins pacifiques, conformément au Traité de Tlatelolco et aux autres conventions internationales pertinentes.

Le MERCOSUR et les États associés se sont également félicités de la décision prise à la huitième Conférence d'examen du TNP d'encourager l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de chaque région. De même nous apprécions la demande faite aux États dotés d'armes nucléaires de retirer leurs réserves à l'égard des protocoles de ces traités, qui incluent les garanties négatives de sécurité. Il convient aussi de souligner la décision de convoquer une conférence en 2012 en vue de l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Le MERCOSUR et les États associés soulignent l'importante contribution de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) aux efforts entrepris en commun pour établir un système international plus sûr. À cet égard, nous reconnaissons l'importance du régime de garanties de l'AIEA, conformément au TNP et aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires en tant qu'outils essentiels pour garantir la non-utilisation de matières nucléaires à des fins militaires. Le MERCOSUR et États associés soulignent également la précieuse contribution que l'AIEA peut apporter aux efforts de désarmement au moyen de vérifications indépendantes.

Compte tenu de cet engagement visant à promouvoir les zones exemptes d'armes nucléaires, le

MERCOSUR et les États associés appuieront, comme ils l'ont fait les années précédentes, le projet de résolution intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires » (A/C.1/65/L.24\*).

Pour le MERCOSUR et les États associés, les armes nucléaires n'ont aucun rôle à jouer dans le nouvel ordre mondial juste, prospère et démocratique que nous voulons tous instaurer. Selon nous, si les ressources affectées aux programmes d'armes nucléaires étaient consacrées au développement social et économique, l'humanité ne pourrait qu'en bénéficier. Les armes nucléaires sont l'héritage d'une ère et d'une mentalité que l'humanité a déjà complètement dépassées. Nous attendons de la Première Commission qu'elle concrétise, par ses décisions et résolutions, cette nouvelle réalité.

**M. Lint** (Belgique) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne (UE). La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova se rallient à la présente intervention.

Ces derniers mois ont été riches en progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il est cependant indéniable que la sécurité internationale est toujours menacée tant sur le plan mondial que régional par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et par le risque que des acteurs non étatiques aient accès à de telles armes.

L'Union européenne est pleinement engagée en faveur du maintien, de la mise en œuvre et du renforcement des traités et des accords en matière de désarmement et de non-prolifération, tout en reconnaissant que des progrès dans ce domaine sont nécessaires, conformément aux instruments pertinents existants et par le biais de négociations relatives à de nouveaux traités.

L'UE souligne l'importance de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement le 24 septembre 2010 (voir S/PV.6191). Nous saluons également la conclusion d'un nouvel accord START entre les États-Unis et la Fédération de Russie. L'UE a activement contribué au succès du

Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire et restera engagée dans son suivi. L'UE note aussi avec intérêt la tenue de la Conférence internationale sur l'accès au nucléaire civil, à Paris, en mars dernier.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire conformément à l'article VI, ainsi qu'un élément important pour le développement accru des utilisations de l'énergie nucléaires à des fins pacifiques. Compte tenu des risques de prolifération actuels, nous sommes convaincus que le TNP est aujourd'hui plus important que jamais. Il est de notre devoir de persévérer et de renforcer son autorité et son intégrité.

À cet égard, l'UE se félicite des résultats de la Conférence d'examen du TNP de mai 2010 et du consensus atteint sur les plans d'action et les autres mesures contenues dans le Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. Les États parties ont ainsi confirmé leur engagement commun à préserver l'intégrité du Traité et réaffirmé son importance. En même temps, ils ont adopté des mesures pour le renforcement de la mise en œuvre du régime du TNP. L'UE souligne l'importance de l'universalisation du TNP et appelle les États qui ne l'ont pas encore ratifié à rejoindre le Traité comme États non dotés d'armes nucléaires.

L'UE s'engage à mettre en œuvre sans délai et de manière équilibrée les plans d'action exposés dans le Document final et destinés à renforcer les trois piliers du Traité. En outre, l'UE soutient le dispositif de mise en œuvre de la résolution du TNP de 1995 sur le Moyen-Orient, ce qui inclut notamment l'objectif d'organiser une conférence en 2012 sur l'établissement d'un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. L'UE est disposée à proposer des mesures concrètes de soutien à ce processus, y compris par l'organisation d'un séminaire faisant suite à celui organisé par l'UE à Paris en juillet 2008.

Nous appelons tous les États de la région qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques et à conclure avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel. La Conférence d'examen de 2010 a vu l'adoption de propositions concrètes sur les trois piliers qui reflètent

largement les idées élaborées au sein de l'UE en préparation de la Conférence. Certaines sont rappelées dans la version écrite de la présente intervention.

Le régime international de non-prolifération fait face à de graves crises. Nous devons continuer à y répondre avec détermination. En violant son accord de garanties et en continuant à ne pas respecter les résolutions du Conseil de sécurité, en limitant sa coopération avec l'AIEA et en ne se conformant pas aux exigences du Conseil des Gouverneurs, l'Iran suscite les gaves inquiétudes de la communauté internationale quant à la nature de son programme nucléaire. L'adoption de la résolution 1925 (2010) du 9 juin, par le Conseil de sécurité reflète cette préoccupation. Il est nécessaire que l'Iran se conforme aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA et coopère pleinement avec celle-ci pour rétablir la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique de son programme.

La Haute-Représentante de l'Union européenne a déclaré le 22 septembre dernier, ici, à New York, au nom de l'UE et des six pays engagés dans l'effort diplomatique à l'égard de l'Iran, que l'objectif demeure un règlement global, négocié à long terme qui rétablisse la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien tout en respectant le droit légitime de l'Iran aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaires. Nous appelons l'Iran à répondre positivement et sans plus tarder à cette offre de dialogue.

Le programme nucléaire et balistique de la République populaire démocratique de Corée continue à préoccuper fortement l'Union européenne. L'Union européenne condamne vivement les actions menées par la République populaire démocratique de Corée, y compris l'essai d'engins explosifs nucléaires ainsi que le tir de missiles en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Ces actions nuisent à la stabilité de la péninsule Coréenne et représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

L'UE demande une fois de plus à la République populaire démocratique de Corée de renoncer et de démanteler son programme d'armements nucléaires de manière immédiate, transparente, vérifiable et irréversible. L'UE invite à nouveau la République populaire démocratique de Corée à se conformer aux obligations telles que définies par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi qu'aux

obligations au titre du TNP, y compris l'application de son accord de garanties généralisées avec l'AIEA.

L'Union européenne confirme son soutien à l'objectif final d'une dénucléarisation complète de la péninsule Coréenne. À cet égard, nous réaffirmons notre appui aux efforts menés dans le cadre des pourparlers à six. L'UE appelle la République populaire démocratique de Corée à rétablir le dialogue et à permettre le retour des inspecteurs de l'AIEA sur son territoire.

L'UE attache la plus grande importance à l'entrée en vigueur, le plus tôt possible, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à l'achèvement de son régime de vérification. L'UE salue à cet égard la nouvelle dynamique en faveur de l'entrée en vigueur de ce traité, en particulier la détermination du Président Obama à voir les États-Unis ratifier rapidement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la décision de l'Indonésie de commencer le processus de ratification. Nous réitérons notre appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, et plus particulièrement aux neuf États figurant à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à signer et ratifier sans tarder et sans conditions cet instrument. Dans l'attente de l'entrée en vigueur du Traité, l'Union européenne appelle tous les États à respecter un moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales et à s'abstenir de toute action contraire aux obligations et aux dispositions du Traité.

L'UE reconnaît la valeur fondamentale du régime de surveillance et de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en tant qu'instrument favorisant la coopération internationale et le développement de la confiance. Afin de renforcer ses capacités de surveillance et de vérification, l'UE a adopté une nouvelle décision du Conseil concernant le soutien à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Au travers d'un financement de l'UE, des projets destinés à accroître les capacités du Traité sont menés, en particulier dans le domaine de la surveillance des gaz rares comme moyen d'identifier les explosions nucléaires.

L'UE attache une grande importance à la négociation, sur la base de documents agréés à la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et d'autres dispositifs nucléaires explosifs en tant que moyen de renforcer le désarmement et la non-prolifération.

Entre-temps, et en attendant l'entrée en vigueur d'un traité interdisant la production de matières fissiles, l'UE appelle tous les États intéressés qui ne l'auraient pas encore fait à déclarer et à appliquer un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, ainsi qu'à démanteler leurs installations dédiées à la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. À cet égard, nous saluons les actions entreprises par certains États dotés d'armes nucléaires, en particulier par les États membres de l'Union européenne qui ont décrété un tel moratoire et démantelé de telles installations.

L'Union européenne souligne l'importance de la Conférence du désarmement comme unique instance multilatérale permanente mise à la disposition de la communauté internationale pour des négociations en matière de désarmement. Nous appelons toutes les délégations à faire preuve de souplesse et à commencer sans délai des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et à engager des travaux de fond sur les autres sujets. Dans ce contexte, l'Union européenne salue la récente réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales de désarmement. L'UE se réjouit aussi de l'appel à agir lancé par le Secrétaire général.

L'UE soutient la poursuite du désarmement nucléaire conformément au TNP et se félicite de la réduction considérable des armes nucléaires stratégiques et non stratégiques et de leurs vecteurs depuis la fin de la guerre froide ainsi que des mesures importantes prises par deux États membres de l'UE à cet égard. Nous soulignons la nécessité d'une réduction globale du stock mondial de tous les types d'armes nucléaires conformément à l'article VI du TNP, en particulier par les États qui possèdent les plus importants arsenaux. Dans ce contexte, nous reconnaissons que l'application du principe d'irréversibilité pour inspirer toutes les mesures dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements contribue au maintien et au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales compte tenu de ces conditions. Nous poursuivrons nos efforts pour promouvoir une plus grande transparence et des mesures de confiance volontaires pour soutenir de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement. L'UE se félicite de la transparence accrue dont ont fait preuve certains États dotés de l'arme nucléaire, en particulier les États membres de l'UE, sur les armes

nucléaires qu'ils détiennent et appelle les autres États à faire de même.

Nous saluons, dans ce contexte, la conclusion et la signature d'un nouvel accord START entre les États-Unis et la Fédération de Russie. L'UE rappelle à cet égard qu'il existe toujours d'importants arsenaux déployés et accumulés qui ne sont pas couverts par les accords officiels de désarmement et de maîtrise des armements. Nous encourageons les États-Unis et la Fédération de Russie à poursuivre les négociations afin de réduire davantage leurs arsenaux nucléaires, y compris non stratégiques. Nous les appelons, ainsi que tous les États possédant des armes nucléaires non stratégiques, à les inclure dans leur maîtrise générale des armements et dans le processus de désarmement en vue de leur réduction et de leur élimination, tout en reconnaissant l'importance de nouvelles mesures favorisant la transparence et la confiance afin de faire progresser ce processus de désarmement nucléaire.

L'UE continue à souligner la nécessité d'un désarmement général et d'une mobilisation dans tous les autres domaines du désarmement. Des garanties de sécurité positives et négatives peuvent jouer un rôle important dans le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. L'UE est résolue à promouvoir l'examen des garanties de sécurité.

L'UE continue d'attacher une grande importance au développement de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, établies sur la base d'arrangements librement conclus entre États des régions intéressées, comme le prévoient les lignes directrices adoptées par la Commission du désarmement des Nations Unies en 1999. Nous espérons que les questions en suspens concernant les zones exemptes d'armes nucléaires pourront être résolues grâce à des consultations approfondies, conformément aux lignes directrices de la Commission du désarmement et avec l'accord de toutes les parties intéressées.

De graves menaces et d'importantes difficultés persistent et nous devons y faire face avec détermination. Toutefois, nous constatons avec satisfaction les progrès croissants vers la réalisation des objectifs du TNP. L'UE appelle tous les États à saisir cette occasion et à œuvrer de concert pour rendre le monde plus sûr.

**M<sup>me</sup> Atayeva** (Turkménistan) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations des cinq États d'Asie centrale : la

République du Kazakhstan, la République kirghize, la République du Tadjikistan, le Turkménistan et la République d'Ouzbékistan.

Les armes nucléaires sont une menace à l'existence de toute l'humanité. Dans le monde d'aujourd'hui, on compte des dizaines de milliers d'ogives nucléaires. Tant que ces armes nucléaires existeront, le risque de les voir proliférer et utilisées existera tout comme perdurera la menace de terrorisme nucléaire. Des milliers d'ogives nucléaires demeurent à un niveau opérationnel élevé. Nous ne pouvons supprimer le danger et la menace qu'elles représentent que par le biais des processus de désarmement et de non-prolifération. Les processus de désarmement et de non-prolifération doivent se dérouler simultanément. Il est temps de libérer le monde des armes de destruction massive.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Un nouveau mouvement se dessine en direction de la paix. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires jette les bases d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'interdiction des essais nucléaires contribuera de façon importante à la lutte contre la prolifération d'armes nucléaires et au désarmement. Les pays d'Asie centrale appellent tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité et à respecter le moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur de cet instrument.

L'Asie centrale confirme sa volonté de participer aux initiatives de la communauté internationale pour maintenir la sécurité nucléaire et prévenir la menace d'une prolifération incontrôlée d'armes de destruction massive. À cette fin, nos pays ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et sont devenus parties à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Au niveau régional, la signature par les États d'Asie centrale, le 8 septembre 2006, dans la ville de Semipalatinsk (Kazakhstan), du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a été une importante mesure pour la revitalisation d'actions communes des États dans les domaines de la non-prolifération d'armes de destruction massive et du désarmement. En devenant parties à ce traité, les cinq États de la région d'Asie centrale se sont engagés à interdire la fabrication, l'acquisition et la mise au point d'armes nucléaires et de leurs composantes ou d'autres dispositifs explosifs

nucléaires sur leurs territoires. Par là même, les parties au Traité ont confirmé leur contribution commune au maintien de la sécurité mondiale et régionale, au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, ce qui est particulièrement précieux dans le cadre des activités menées en commun pour lutter contre le terrorisme et empêcher des armes de destruction massive de tomber entre les mains d'organisations terroristes.

Aux termes des résolutions 51/88 et 63/63 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 18 décembre 2008 et du 12 janvier 2009, l'objectif du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale est de faciliter le renforcement de la paix et de la sécurité régionales et mondiales, de contribuer à la lutte contre le terrorisme international et d'empêcher les matières et les technologies nucléaires de tomber entre les mains de criminels. Le 21 mars 2009, le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale est entré en vigueur.

Pour l'Asie centrale, la création d'une telle zone dans la région contribuera à maintenir la paix et la stabilité régionales et constitue un élément important pour renforcer la sécurité régionale et le désarmement nucléaire. Les zones exemptes d'armes nucléaires sont parmi les instruments universels destinés à empêcher la prolifération de ces armes et à garantir que des dizaines d'États dans le monde s'engageront à ne pas transférer et à ne pas accepter le transfert de tous types d'armes nucléaires ou de tous autres dispositifs explosifs nucléaires. Elles n'accepteront pas de contrôle direct ou indirect de ces armes et elles s'engagent à ne pas fabriquer ou acquérir d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires et à ne recevoir aucune forme d'aide pour leur fabrication.

À cet égard, j'ai l'honneur de présenter, au nom des délégations du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan, un projet de résolution intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale » (A/C.1/65/L.10\*). Notre projet de résolution évoque les progrès réalisés depuis la signature du Traité en 2006, et confirme notre ferme détermination d'œuvrer de façon efficace dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

Pour terminer, j'exprime l'espoir partagé des États d'Asie centrale que notre projet de résolution bénéficiera, une fois encore, de l'appui des États

membres et contribuera de façon importante à la lutte contre le terrorisme international, notamment en empêchant les technologies nucléaires de tomber entre les mains de terroristes. Ce projet de résolution sera ouvert aux délégations qui souhaitent le parrainer.

**M. Hamza** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole sur cette importante question des armes nucléaires et de faire part des vues de ma délégation sur le désarmement. Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais vous féliciter pour l'excellente façon dont vous dirigez nos débats.

Ma délégation s'associe aux interventions qui seront faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe africain. Nous nous alignons également sur le consensus de la Commission qui appelle à un désarmement immédiat, complet et irréversible et à la non-prolifération de toutes armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Tel est d'ailleurs l'élément central de notre engagement pris il y a 65 ans « de préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

Le cercle d'insécurité et de peur dû au fait que des armes nucléaires pourraient être un jour déployées dans un conflit armé est aggravé par leur présence au niveau mondial. Tant que certains pays continueront de posséder ces armes, d'autres continueront de chercher à en acquérir. C'est là un constat inquiétant. Il est également évident qu'une telle situation accroît la possibilité de voir ces armes ou des technologies connexes tomber entre les mains de terroristes et d'autres acteurs non étatiques.

Dans la situation actuelle, toute tentative de désarmer un État doté d'armes nucléaires ou de l'empêcher d'utiliser de telles armes serait considérée comme suspecte car comment tenter d'enlever la paille de l'œil de son voisin sans prêter attention à la poutre qui est dans le sien. N'est-ce pas la question posée par certains représentants au cours de la présente séance?

Nous avons l'obligation morale de débarrasser le monde des armes nucléaires qui, deux fois dans le siècle précédent, ont eu des effets dévastateurs pour l'humanité. C'est à la suite d'une telle dévastation que nous avons dit « plus jamais ». Seule l'élimination totale et irréversible de ces armes est la garantie durable qu'elles ne seront plus jamais déployées.

Nous nous félicitons de la signature du nouveau Traité START entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Lorsque cet instrument sera ratifié, il permettra des réductions supplémentaires des arsenaux nucléaires stratégiques de ces pays. Nous appelons les autres États dotés d'armes nucléaires à compléter ces nobles efforts qui, nous l'espérons, permettront de concrétiser un jour le rêve d'un « global zero ». Nous nous félicitons également des nombreuses résolutions et décisions de l'Assemblée générale sur cette question. Nous ne devons pas permettre de voir gaspiller l'essentiel de nos engagements pris dans le cadre des résolutions que nous avons continué d'adopter pendant plus de deux décennies. Ce serait tout simplement trahir notre position morale.

Nous avons également l'obligation juridique de débarrasser le monde des armes nucléaires. La menace posée par la présence de ces armes et la possibilité qu'elles soient déployées est à la fois illégale et inacceptable. Ce sont les termes même de la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif de 1995 sur la question de la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires.

Nous sommes satisfaits que l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et dans d'autres régions ait encore renforcé l'avis de la Cour. Nous considérons ces zones comme un moyen d'y garantir la non-possession, la non-utilisation ou la non-menace et la non-prolifération de ces armes. Comme nous l'avons dit dans notre intervention lors du débat général, la création d'une telle zone au Moyen-Orient, avec la participation de tous les États de la région, comme le prévoit le Document final de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en mai dernier [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)], et conformément à la résolution de la Conférence d'examen du TNP de 1995, contribuera de manière efficace à la paix et à la sécurité internationales.

Nous nous félicitons des résultats fructueux de la Conférence d'examen du TNP et demandons à tous les États de mettre en œuvre, de bonne foi, les cinq mesures concrètes proposées par le Secrétaire général pour parvenir au désarmement complet, à la non-prolifération et à l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Nous encourageons tous les États qui ne sont pas encore parties au TNP à se joindre à cet instrument et demandons à ceux qui y ont déjà adhéré de s'abstenir de violer cet instrument

indispensable du désarmement et du régime de non-prolifération.

Je terminerai en soulignant que le moment et les conditions permettent d'accélérer les progrès sur le désarmement en général et sur le désarmement nucléaire en particulier. Nous devrions saisir l'occasion qui se présente à nous pour assurer l'universalité du TNP, la ratification immédiate et inconditionnelle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment par les États de l'annexe 2, et l'ouverture de négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles, aux garanties négatives de sécurité et, enfin, à la convention sur les armes nucléaires dans le cadre de la Conférence du désarmement revitalisée.

Notre objectif devrait rester celui de débarrasser le monde des armes nucléaires tout en encourageant le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire de façon équitable et non discriminatoire. Au lieu de mettre en place des arsenaux nucléaires, nous devrions renforcer la coopération internationale, notamment la coopération dans le domaine de la technologie nucléaire, pour créer les conditions favorables à l'accélération de la croissance économique et à l'éradication de la pauvreté. Il est de notre devoir de promouvoir le transfert licite et responsable de ces technologies et ressources en tant que moyen pour combler le fossé des ressources qui continue d'exister entre le Nord et le Sud. Un monde exempt d'armes nucléaires devrait être un objectif commun pour la paix et la sécurité mondiales et la prospérité de l'humanité tout entière. Ce serait un monde meilleur pour nous tous.

Le désarmement est réalisable et nous nous engageons à faire de notre mieux pour y parvenir.

**M. Mabhongo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Ma délégation souscrit pleinement à l'intervention qui sera faite par le représentant de l'Irlande au nom de la Coalition pour un nouvel agenda.

Pour l'Afrique du Sud, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération, et nous continuerons à promouvoir son universalité. Nous demeurons préoccupés par l'attitude sélective adoptée par certains États qui se concentrent uniquement sur certaines dispositions du Traité parce qu'elles conviennent à leur propre programme. Selon nous, la vitalité du Traité dépend de

l'équilibre qui devrait être maintenu entre ses trois piliers qui se renforcent mutuellement.

Bien que particulièrement déçus du manque de progrès en direction du désarmement nucléaire dans le cadre de l'article VI du Traité, nous nous félicitons néanmoins de l'issue de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et de l'esprit constructif dont ont fait preuve les États parties, ce qui nous a permis d'adopter le Document final [NPT/CONF.2010/50 (vol. I)]. Il s'agit là, selon nous, d'un important jalon dans l'histoire du Traité.

L'Afrique du Sud se félicite que le plan d'action ait été approuvé par consensus et qu'il confirme à nouveau la validité des accords passés, notamment l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux pour parvenir au désarmement nucléaire, ouvrant ainsi la voie, par le biais d'un certain nombre de nouvelles mesures importantes, à la réalisation de notre objectif d'un monde libéré de la menace posée par les armes nucléaires.

Ces engagements doivent maintenant être transformés en actions concrètes afin de restaurer la confiance dans le TNP qui a été l'objet de fortes tensions au cours de la précédente décennie. Ces actions devraient impérativement donner lieu à un examen fondamental des doctrines de sécurité ainsi qu'à d'autres mesures transparentes, irréversibles et vérifiables dans le but d'instaurer un monde à l'abri de la menace des armes nucléaires.

L'un des éléments importants figurant dans le plan d'action est l'engagement des États à appuyer la mise au point d'arrangements appropriés et juridiquement contraignants sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour assurer l'élimination irréversible de matières qui ne sont plus nécessaires à des fins militaires. À cet égard, nous nous félicitons de la communication faite le 30 août 2010 par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique à l'AIEA concernant la gestion et l'élimination du plutonium considéré comme n'étant plus nécessaires à des fins de défense et la coopération y relative, avec l'objectif d'achever les préparatifs des accords nécessaires juridiquement contraignants en 2011. Bien que l'accord ne couvre que 34 tonnes de plutonium en provenance de chaque partie, il établit un précédent important pour respecter les engagements pris au titre du TNP. L'engagement de mettre en œuvre des mesures de vérification par l'AIEA à l'égard du

programme d'élimination de chaque partie revêt une importance particulière. Cet engagement, espérons-le, servira d'émulation à d'autres États et pourra finalement englober toutes les matières fissiles considérées comme n'étant plus nécessaires à des fins militaires.

D'autres mesures annoncées ou approuvées avant et durant la Conférence d'examen sont également en cours d'application. À cet égard, nous appelons à la ratification et à la mise en œuvre du nouvel accord START le plus rapidement possible, à l'entrée en vigueur sans retard du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la mise en œuvre pleine et effective des 64 mesures agréées par consensus. À notre avis, le succès de la Conférence d'examen de 2010 dépend du degré auquel ces décisions seront mises en œuvre. Notre engagement à l'égard de ces obligations juridiques et la façon dont nous les respectons détermineront la vitalité continue du Traité.

C'est pourquoi nous demeurons préoccupés par les interventions faites épisodiquement par certains États dotés d'armes nucléaires et qui semblent viser à rationaliser le maintien permanent, voire l'utilisation possible de ces instruments aveugles de destruction massive. Ces déclarations ne sont pas seulement irresponsables mais peuvent même servir de logique à ceux qui aspirent à mettre au point des armes nucléaires. Nous avons constamment soutenu que toute prétention à détenir indéfiniment des armes nucléaires ne pourrait que conduire à l'aggravation de l'insécurité et à une course aux armements continue. Des progrès constants et irréversibles en matière de désarmement nucléaire et d'autres mesures de maîtrise des armes nucléaires demeurent essentiels pour promouvoir la non-prolifération nucléaire.

En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, les États ayant écarté l'option des armes nucléaires sont en droit, selon nous, de demander des garanties de sécurité contrairement à ceux qui préfèrent laisser leurs options ouvertes. Le TNP est le principal instrument juridique international au titre duquel les États non dotés d'armes nucléaires ont renoncé à l'option des armes nucléaires. En conséquence, l'Afrique du Sud considère les garanties de sécurité juridiquement contraignantes au niveau international comme un élément essentiel du TNP et continuera de rechercher des garanties négatives de sécurité dans ce cadre. Les garanties de sécurité juridiquement contraignantes accroîtront la stabilité stratégique, faciliteront le processus d'élimination des armes

nucléaires et contribueront à renforcer la confiance et la sécurité internationales.

Une autre mesure vers l'élimination complète de toutes les armes nucléaires pourrait inclure un instrument juridiquement contraignant interdisant l'emploi ou la menace d'armes nucléaires. Un tel instrument serait conforme à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires et pourrait être une mesure provisoire utile vers une élimination totale.

L'Afrique du Sud continue d'appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde, notamment au Moyen-Orient. À cet égard, nous nous félicitons de la décision de la Conférence d'examen du TNP de 2010 concernant la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, et notamment la convocation d'une conférence en 2012.

Je rappelle que le désarmement reste notre plus haute priorité. Les armes nucléaires sont une source d'insécurité et non pas de sécurité. Ce sont des instruments illégaux, inhumains et immoraux qui n'ont aucune place dans notre monde d'aujourd'hui caractérisé par une interconnexion croissante et des menaces communes qui dépassent les frontières traditionnelles. Cette réalité nécessite une approche différente qui tienne compte non seulement des stricts intérêts de sécurité nationale des États mais également des dimensions de sécurité internationale et humaine partagée. C'est pourquoi ma délégation s'est félicitée que la Conférence d'examen de 2010 ait exprimé sa profonde préoccupation à l'égard des conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et qu'elle ait également réaffirmé la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international, notamment le droit humanitaire international.

Pour créer le cadre nécessaire à l'instauration et au maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires, il nous incombe à tous de commencer en temps opportun les préparatifs qui se termineront par la négociation d'un ensemble d'instruments destinés à l'élimination complète et durable des armes nucléaires.

Pour terminer, lorsque nous avons célébré cette année la première Coupe du monde jamais tenue sur le sol africain, nous avons utilisé l'expression sesotho « *ke nako!* », qui signifie « Le moment est venu! ». Cette expression peut parfaitement s'appliquer à la question soumise à l'examen de la Commission. Mettons-nous

d'accord en ce qui concerne le désarmement nucléaire : « *Ke nako!* Le moment est venu ».

**M. Macado Soares** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire quelques observations concernant la question d'un traité sur les matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires reste une haute priorité pour mon pays. Le Brésil appuie avec vigueur les appels à l'ouverture immédiate de négociations sur une convention sur les armes nucléaires qui favoriserait l'élimination totale de toutes les armes nucléaires selon un calendrier établi. Néanmoins, un traité interdisant la production de matières fissiles pourrait être une première mesure à prendre dans le cadre d'une démarche progressive pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire.

En envisageant cette solution, il faut cependant que les choses soient claires. Les négociations ne devraient pas se limiter à l'interdiction de la production de matières fissiles. Elles devraient également porter sur tous les autres aspects liés aux matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. En conséquence, ce traité devrait être non seulement un instrument de non-prolifération mais également un véritable instrument de désarmement nucléaire.

Compte tenu de ces éléments, à la session de 2010 de la Conférence du désarmement, la délégation brésilienne a apporté deux contributions au cours des discussions sur cette question. La première consistait en un projet de programme de travail présenté par le Brésil en sa qualité de Président de la Conférence du désarmement (document CD/1889). Selon cette proposition, un groupe de travail serait établi pour négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, tout en tenant compte de toutes les autres questions liées à ces matières fissiles sur la base du document CD/1299, appelé rapport Shannon, de mars 1995, et le mandat qu'il contient.

Certes, un traité portant non seulement sur la production future de matières fissiles mais également sur toutes les autres questions connexes soulève des difficultés supplémentaires pour garantir le respect de ces dispositions par les États. C'est pourquoi le Brésil a apporté une deuxième contribution, à savoir une proposition sur la structure possible d'un traité sur les matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres

dispositifs explosifs nucléaires, figurant dans le document CD/1888. Selon notre proposition, il s'agirait d'un traité-cadre ou traité général contenant des dispositions sur les objectifs, définitions et clauses finales. Un premier protocole aurait pour objectif d'interdire la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires et comprendrait un mécanisme de vérification. Un deuxième protocole traiterait de toutes les matières fissiles préexistantes pour des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Ce protocole devrait également prévoir la création d'un mécanisme de vérification.

La clause finale de ce traité-cadre ou traité général définirait les modalités de participation au protocole.

Le Brésil espère qu'une résolution de l'Assemblée générale sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou toute décision prise par la Conférence du désarmement pour entamer des négociations sur cette question prendra en compte ces positions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur ma liste pour la séance de cet après-midi.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire de Corée, qui va exercer son droit de réponse.

**M. Kim Yong Jo** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Notre collègue de la Belgique, s'exprimant au nom de l'Union européenne (UE), a parlé de la question de la péninsule coréenne. À cet égard, la délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette totalement l'argument sans fondement de l'UE et la condamnation de mon pays en ce qui concerne, entre autres, la question nucléaire et celle des missiles. La raison de notre rejet total est très simple et très claire. En un mot, l'argument avancé va trop loin. Il va bien au-delà d'une position juste, impartiale, équilibrée et indépendante sur la question Coréenne.

Premièrement, je traiterai de la question nucléaire sur la péninsule coréenne. Il est très important que cette question soit examinée en ayant une juste compréhension de la situation de la sécurité sur la péninsule. Il est vrai que les États-Unis d'Amérique ont constamment exercé un chantage et menacé notre État souverain et sa stabilité en déployant une grande quantité d'armes de destruction massive, notamment

des armes nucléaires, en Corée du Sud et sur des sous-marins. Il est également bien connu qu'en raison de la situation géographique de la République populaire démocratique de Corée, notamment de sa proximité avec des États comme le Japon et la Corée du Sud qui sont sous la protection nucléaire des États-Unis, nous avons dû mettre au point une capacité nucléaire afin de redresser le déséquilibre nucléaire de la région.

Cependant, je souligne avec satisfaction que, grâce à l'acquisition d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée, le déséquilibre nucléaire dans la région a été réglé définitivement, et l'éventualité du déclenchement d'une guerre nucléaire dans cette région fait l'objet d'un contrôle et d'une dissuasion à un haut niveau.

Ainsi, nos armes nucléaires constituent une capacité défensive et ne seront jamais utilisées pour menacer ou exercer un chantage sur les pays qui respectent notre souveraineté.

La République populaire démocratique de Corée a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en ayant des attentes et des souhaits, notamment le retrait des armes nucléaires des États-Unis avec l'aide du Traité et la prévention d'une menace nucléaire des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée, qui dure depuis plus d'un demi-siècle. Mais le TNP a échoué en ce qui concerne le retrait des armes nucléaires des États-Unis de la Corée du Sud et la menace nucléaire des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée existant depuis plus d'un demi-siècle. Le TNP n'a jamais pu répondre à nos attentes ou à nos souhaits.

Enfin, ce sont les États-Unis, faut-il le souligner, qui ont utilisé abusivement le TNP pour contraindre la République populaire démocratique de Corée à recevoir des inspections spéciales sur ses projets militaires les plus sensibles. Il s'est agi d'une violation de notre souveraineté d'État alors que nous étions déjà partie au TNP. La République populaire démocratique de Corée s'est donc retirée du TNP afin de se défendre et de survivre. Les articles pertinents du TNP contiennent des dispositions qui permettent à un État partie de se retirer pour protéger ses intérêts suprêmes contre toute violation ou pour défendre ses droits souverains.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée entend préciser qu'elle maintiendra sa dissuasion nucléaire aussi longtemps que la menace nucléaire des États-Unis d'Amérique se

poursuivra. La République populaire démocratique de Corée ne pourra jamais revenir au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

Je traiterai maintenant de la question des missiles, qui a été soulevée par mon collègue belge. Pour un État, effectuer des essais de missiles c'est exercer son droit souverain. Il est du droit légitime d'un État souverain de fabriquer, produire, posséder et expérimenter des tirs de missiles pour sa légitime défense. Les essais de tirs de missiles ne contreviennent à aucune loi ou convention, étant donné qu'ils font partie des exercices militaires réguliers conduits par les forces armées de tout État ou nation.

Pourquoi la question des expérimentations de missiles serait-elle un problème uniquement lorsqu'il s'agit de la République populaire démocratique de Corée alors que les États-Unis et d'autres pays disposant de capacités de mise au point de missiles ont également procédé à des essais sur une base régulière ? Il est important d'aborder cette question en connaissant bien la situation particulière de la sécurité dans la péninsule Coréenne. Il en est de même pour la question nucléaire.

La République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sont encore techniquement en guerre et cela depuis plus de 60 ans. La situation dans la péninsule de Corée reste tendue en raison des politiques nucléaires coercitives, hostiles et menaçantes menées à l'égard de la République populaire démocratique de Corée par les administrations successives de Washington.

Par ailleurs, le Japon, adhérant à la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, a intensifié la mise au point de systèmes de missiles de défense dans la région de l'Asie du Nord-Est, conjointement avec les États-Unis, ce que, naturellement, tout le monde sait. La République populaire démocratique de Corée doit-elle simplement se croiser les bras et laisser les choses arriver ? Ce n'est pas possible. Nous ne pouvons pas rester sans réagir face aux manœuvres militaires japonaises ou à la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

Comme la Charte des Nations Unies le stipule, il s'agit du droit légitime d'un État souverain, et nous devons continuer d'exercer notre droit souverain pour défendre notre intérêt souverain suprême.

*La séance est levée à 18 h 10.*